

INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES
DERIVEURS – CATAMARANS - QUILLARDS 2025-2028

FINN TOUR OUEST TOUR

11 et 12 Octobre 2025

Baie de Quiberon

Organisé par YACHT CLUB de CARNAC – Grade 5A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.

1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra ?

1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée sur le groupe WTSP et/ou sur le site : www.yccarnac.com, au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

2.2 Chaque concurrent devra avoir fourni un numéro de téléphone compatible avec le groupe WhatsApp : Finn ouest tour, au moment de l'inscription ou envoyer le numéro à inscrire sur le mail : regate@yccarnac.com.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis officiels seront mis en ligne à l'adresse : www.yccarnac.com qui sera le panneau officiel jusqu'à l'heure limite des confirmations d'inscriptions

3.2 Les avis officiels à partir de l'heure limite des confirmations d'inscription, tels que modification des IC, résultats...seront publiés sur le site du club: www.yccarnac.com/regates-morbihan/finn-ouest-tour et qui sera le panneau officiel à partir de l'heure limite des confirmations d'inscription.

3.3 Le PC course est situé au YC Carnac :
Yacht Club de Carnac

4. CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'U.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons dont l'emplacement se trouve au bout de la jetée ouest du YC Carnac.
- 5.2 **L'envoi du pavillon L** à terre signifie : un avis aux concurrents a été publié selon les modalités prévues en IC 3.2 (ceci change les signaux de course).
- 5.3 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course)

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est:

Date	Heure	Programme
Samedi 11 octobre	13 h 30	Signal d'avertissement pour course(s) à suivre
Dimanche 12 octobre	10 h 45	Signal d'avertissement pour course(s) à suivre

- 6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.3 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16 h.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est un pavillon Blanc siglé « Finn »

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer et, si nécessaire, le cap approximatif du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont décrits en **annexe** PARCOURS.

10. MARQUES

- 10.1 Les marques de départ, de parcours, et d'arrivée sont définies dans l'Annexe Parcours

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Lorsque le pavillon bleu est envoyé sur le Bateau Comité, la ligne d'arrivée constitue un obstacle. Elle ne doit pas être franchie hormis pour finir.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **[4 minutes]** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Il n'y aura pas de changement de bord

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour *les Finn* la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 15.2.1 Pour *les Finn* la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Temps cible	Temps pour arriver à la 1 ^{ère} marque	Temps limite du premier pour finir
40 min	20 min	55 mn

Les bateaux ne finissant pas 20 min après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

- 16.3 Le non-respect du temps cible et du temps limite du premier pour finir ne seront pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le site web : www.yccarnac.com
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est au YC Carnac.
- 17.3 Des avis seront publiés sur le site web www.yccarnac.com, et/ou communiqués selon les modalités prévues en IC2 au plus tard 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury, dont l'emplacement est situé au YCC. Elles commenceront à l'heure indiquée dans la publication officielle.
- 17.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront publiés sur le site web et/ou communiqués selon les modalités prévues en IC2 pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 17.5 Les réclamations seront jugées ultérieurement par une commission jury de la CRA Bretagne.

18. CLASSEMENT

- 18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand 4 à 8 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- (c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 [NP] Le port d'un équipement individuel de flottabilité est obligatoire, sauf brièvement pour changer ou ajuster un vêtement ou un équipement personnel, cela modifié la règle 40.
- 19.2 [DP] [NP] Un émargement (sortie et retour) sera mis en place suivant les modalités décrites ci-après :
Pour effectuer un contrôle des concurrents inscrits quittant la terre pour aller courir et revenant à terre après avoir couru, ceux-ci doivent apposer leur signature sur une liste des concurrents inscrits mise à leur disposition au rez-de-chaussée du YCCarnac.
Émargement départ : 1 heure avant le premier signal de départ valide du jour.
Délais pour émarger : Les concurrents doivent émarger dès leur retour à terre, et au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier.
Pénalités pour non émargement :
Une omission à l'émargement entraînera une pénalité de 90 % du nombre des inscrits jusqu'à une disqualification.
Cette pénalité est applicable :
- à la première course du jour pour une omission d'émargement départ
- à la dernière course du jour pour une omission d'émargement retour
- à l'ensemble des courses du jour pour omission d'émargement départ et retour
Ceci modifie la RCV 631
- 19.3 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course ou au PC terre aussitôt que possible et sur la feuille d'émargement.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'ÉQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

Les bateaux doivent être en conformité avec leurs règles de classe.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par une flamme ou un sigle YC Carnac. Les pilotes des bateaux de surveillance porteront une veste jaune.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonnés ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par une flamme ou un sigle YC Carnac.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

[DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux accompagnateurs ou officiels.

25. EMBLEMENTS

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux ou dans le port.

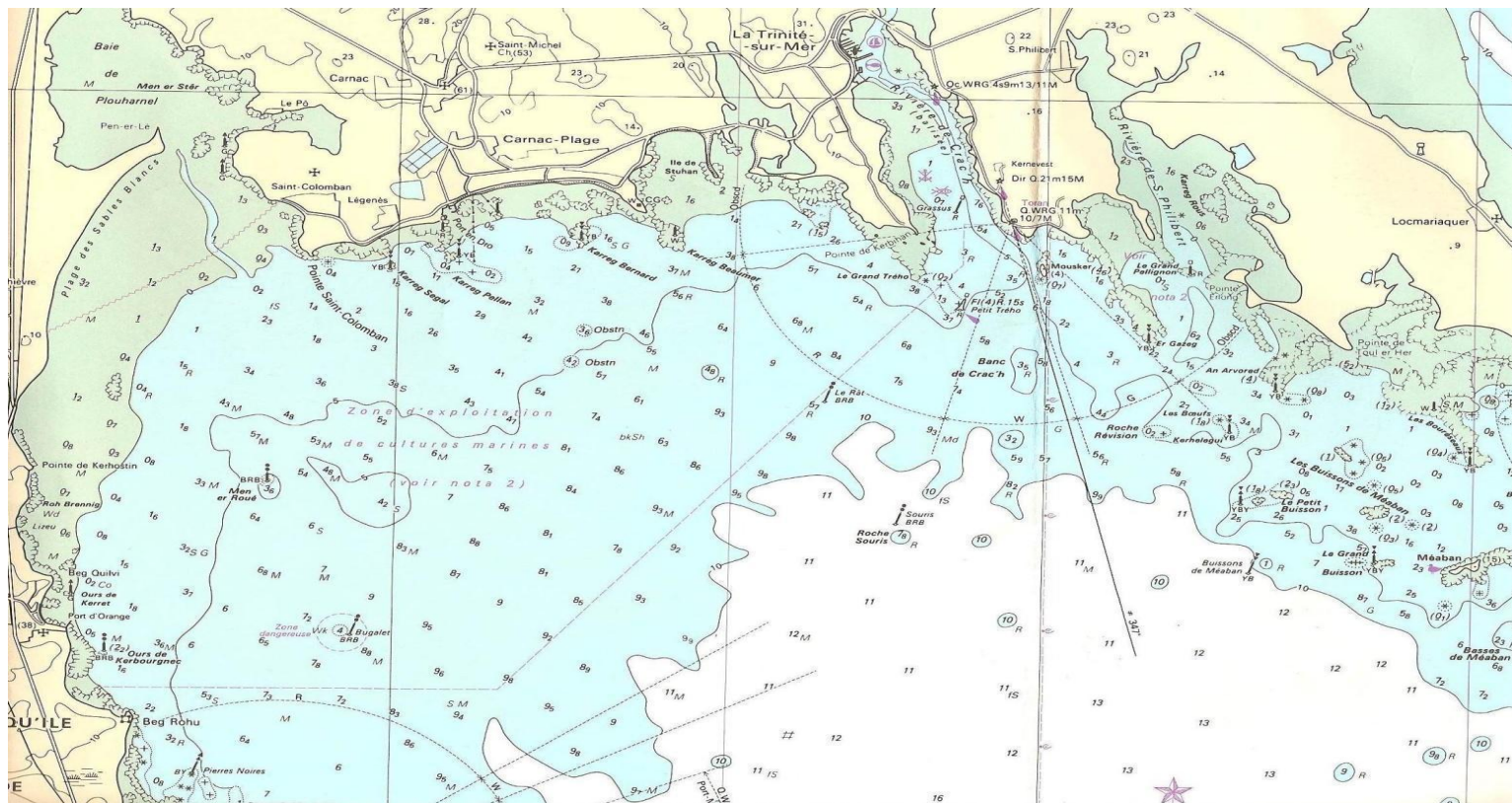
26. PRIX

Des prix seront décernés aux trois premiers du classement officiel.

Président du comité de course : François PEDRO

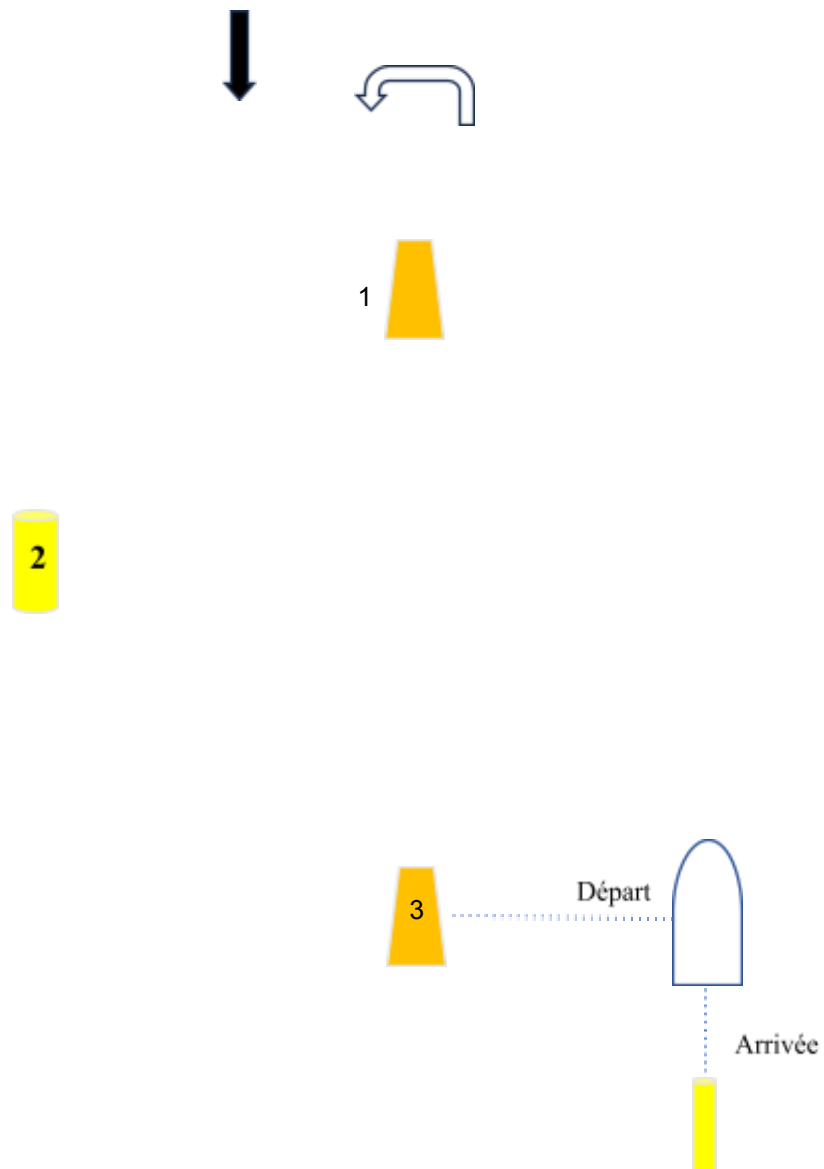
ANNEXE ZONES DE COURSE

Carte marine décrivant l'emplacement de la zone de course
Préciser les zones qui sont des obstacles
CARTE SHOM : 7141L



ANNEXE PARCOURS

1 Parcours du Samedi 7 Octobre



Parcours 1 : Flamme Numérique N°1 : Départ – 1 – 2 – 3 – Arrivée
Parcours 2 : Flamme Numérique N°2 : Départ – 1 – 2 – 3 – 1 – 3 – Arrivée

DEPART	BOUEE 1	BOUEE 2	BOUEE 3	ARRIVEE
Bateau Comité et bouée N°3 orange	Bouée orange	Bouée Jaune	Bouée Orange	Bateau Comité et bouée jaune